

# Compte Rendu De la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017

## Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Christian CELERIER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

Représentés : Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Serge MEYER, Monsieur Alain BAYLET par Monsieur Patrice POT, Monsieur Yves JASMAIN par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU par Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Jean-Marie FARGES par Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Yohan NGUYEN par Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie CLAVEAU

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1- Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017

Le Conseil Municipal :

- adopte pour 2017, le maintien des taux pour les 3 taxes locales, soit :
  - 12,18 % pour la Taxe d'habitation
  - 22,77 % pour la Taxe foncière-bâti
  - 95,96 % pour la Taxe foncière-non bâti

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 2- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme/Crédits de Paiement

Le Conseil Municipal :

- adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER).*

### **3- Budget primitif 2017 – Commune**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 7 299 504,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 7 299 504,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 5 481 047,00 € en dépenses d'investissement
  - 5 481 047,00 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER).*

### **4- Budget primitif 2017 – Assainissement**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 de l'Assainissement annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 505 200,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 505 200,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 911 422,07 € en dépenses d'investissement
  - 911 422,07 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### **5- Budget primitif 2017 – Restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 484 340,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 484 340,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 75 502,40 € en dépenses d'investissement
  - 75 502,40 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### **6- Budget primitif 2017 – Cimetière**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 9 500,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 9 500,00 € en recettes de fonctionnement

- 3 326,72 € en dépenses et recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### **7- Création d'un Tiers Lieu – Modification du plan de financement**

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides, effectuer les démarches et signer tous actes se rapportant à la réalisation de cette opération.

#### **Plan de financement prévisionnel**

Opérations / Dépenses (HT)		Financeurs	
<b>Opération :</b>		Région (20%)	: 102 000,00 €
Maîtrise d'œuvre + travaux	500 000,00 €	(appliqué sur 510 000,00 €)	
Mobilier	10 000,00 €	Europe (60%)	: 347 640,00 €
		(appliqué sur 579 400,00 €)	
Animation	69 400,00 €	Commune (22,40%)	: 129 760,00 €
		(reliquat à financer)	
TOTAL : 579 400,00 € HT		TOTAL : 579 400,00 € HT	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*